

La Gazette de Sorel.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur.

SON DERNIER ADIEU.

A DELLE HENRIETTE MOURVEN.
Il est là sur son cœur comme ces glas funèbres
Que l'on entend le soir à l'heure des ténèbres,
Comme un tombeau de plomb, comme un poi-
gnard glacé,
Comme un souffle de mort sur une âme passée.

Grand Dieu ! pourquoi sentir ta divine colère ?
Je l'aime !... Es-tu jaloux ?... Pourquoi est-ce
que l'on te prie ?
Garde là, c'est ton bien : elle est digne de toi.
Frappe, je suis ton fils et dois subir ta loi.

Mais pauvre malheureux qui n'ai pas su lui
plaire,
Pourquoi décidas-tu dans ton destin sévère,
Que je ne vivrais pas sans l'aimeur, l'adorer ?
Rais-tu donc qu'en l'aimant je ne puis l'honorer ?

Pardonne-moi, mon Dieu, pardonne ce blas-
phème !
Tu le sais, jeune enfant au cœur tendre je l'aime
Même tu le vois, seigneur, donne-moi son amour,
Fais avec elle aux Cieux, tu me verras un jour
Lui. ALPH. DEBLON.

FEUILLETON

La Gazette de Sorel
DU 5 Septembre 1867.

ROSARIO.

HISTOIRE ESPAGNOLE.

PAR E. S. DEHÉDÉ.

O. Religion ! tu es l'âme du
vrai bonheur ! YOUNG.
(Suite.)

X

Deux heures s'écoulèrent avant
qu'Hippolyte ouvrit les yeux. Il con-
sidéra tout ce qui l'entourait avec
trouble ; et voyant Oscar près de lui,
il saisit sa main avec un transport
convulsif.

— O mon Dieu, dit-il d'une voix
très-altérée, mon Dieu, sauvez-moi.
Mon père !... mylord... suis-je
encore votre fils ? ce titre sera-t-il plus
sacré en ma faveur ? Généreux Oscar,
soyez médiateur entre lui et moi ?...
Où est mon père ?...

— Si sa vérité vous a affligé, reprit
doucement Oscar vous y reconnaîtrez
plus tard une preuve de son amour.
— Oh ! c'est plus que de la sévérité,
s'écria vivement Hippolyte, il faut être
barbare ! je ne le croyais pas capa-
ble de tant de cruauté.

— Me parlez-vous donc de mon-
sieur votre père, dit Oscar en posant
la main sur sa bouche ; je ne sais ce
que vous prescritez là-dessus votre reli-
gion ; mais, pour nous autres catho-
liques nous ménagerions davantage
le plus grand de nos ennemis.

Hippolyte rougit. Oscar fut bien
plus embarrassé en apercevant le
comte de Morven debout derrière lui,
les bras croisés, et les yeux attachés
sur son fils : sa physionomie exprima
plus d'anxiété et de douleur que
de sévérité. Il regarda longtemps Oscar,
étouffa un profond soupir, et prit
la main brûlante d'Hippolyte, qui je-
ta un cri perçant et retomba sans con-
naissance.

Le comte le prit dans ses bras ; et
malgré les instances du médecin pour
qu'il s'éloignât, il persista à rester
près de lui. Les soins d'une mère
n'eussent point égalé les siens ; il veilla
la nuit, deux jours et deux nuits
qu'il fut en délire, sans le quitter une
minute. Il parlait peu à ceux qui
partageaient ses soins, et pas du tout
à Hippolyte qui ne le reconnaissait
point.

Oscar pria souvent auprès du lit
du jeune homme. Pour ne pas l'inter-
rompre ni le distraire, le comte de
Morven s'exprimait alors par signes,
ou parlait fort bas aux gardes ou au
médecin, res pécant au moins une reli-
gion qui n'était pas la sienne.

Hippolyte dormait un jour très-pro-
fondément, la tête appuyée sur son
père qui la soutenait ; Oscar s'entre-
tenait à voix basse avec Edmund.

— Pensez-vous encore à Rosario ?...
lui dit-il. Pour moi, je l'ai continuel-
lement à l'esprit.

— Auriez-vous connu quelqu'un de
ce nom en Espagne ? demanda aussitôt
le comte de Morven.

— C'était le fils du prince Ildephon-
de Masserano, répondit Edmund.

— Vous ne pouvez l'avoir connu,
mylords ; vous êtes trop jeunes tous
les deux.

— C'est vrai, mais on nous a fait le
touchant récit de ses malheurs, et
nous l'aimons sans le connaître.

— On dit que sa figure était char-
mante, ajouta Oscar.

— Oui, reprit le comte, il avait
plus qu'une rare beauté une physiono-
mie angélique, mais aussi une obstinati-
on bien étrange à cet âge.

— Rosario obstiné !... reprit vivement
Oscar, ah ! mylord, vous l'avez
mal connu.

— Personne ne l'a mieux connu
que moi, dit lentement le comte de
Morven.

En ce moment, un soupir d'Hippo-
lyte attira son attention ; il le consi-
déra ; ses yeux se remplirent de lar-
mes. L'enfant s'éveilla, regarda son
père, frémit et voulut s'échapper de
son lit.

Le comte l'y retint avec une ten-
dresse mêlée de violence. Hippolyte
joignit les mains avec feu et leva
sur son père un regard suppliant.

— Que l'ai-je donc fait, cruel en-
fant dit le comte, pour t'avoir inspiré
tant de crainte ?

Et tandis qu'il faisait cette question,
sa conduite l'expliquait assez : il
pressait son bras autour de son fils
avec une expression où se confondaient
l'amour, la colère, l'indignation
et la douleur. Le jeune mala-
de se débattit entre ses mains, retomba
sur son lit, pâle et tremblant.

— Vous devriez, mylord, dit Edmund,
ne plus voir M. Votre fils jusqu'à ce
qu'il soit mieux.

— Non, reprit le comte avec l'ex-
pression d'un sombre désespoir...
Moins il me verra, plus forte et plus
dangereuse sera notre première en-
trevue ; il faut qu'il s'accoutume à
présence... il faut que mon amour
recouvre son cœur, ou qu'il meure...
et je le suivrai bientôt, ajouta-t-il
très-bas.

Hippolyte l'observait avec une at-
tention craintive.

— Vous voulez qu'Hippolyte meure
aussi... Qui vous aimera donc en-
core ?... dit-il avec trouble.

— Ton frère, qui me chérit et que
je hais ; et toi, mon idole, tu me détes-
tes.

— Rendez-moi mon frère, dit Hip-
polyte avec véhémence, nous vous
aimerons ensemble !

Le comte de Morven le regarda
avec égarment.

— Ah ! oui, tu dois m'abhorrer ;
je t'ai privé d'un frère !... mais... tu
ne le connus jamais, tu ne l'aimas
point comme je chérissais le mien...

Au reste, déteste-moi ; j'immolerai,
j'arracherai la vie à l'assassin de Camille... tu seras vengé !...

— Mon Dieu, ayez pitié de moi, s'écria
Hippolyte en se jetant dans les bras
d'Oscar.

Ce mouvement rappela les esprits
du comte ; il porta sur son fils un
regard plein de douceur et d'amour,
le remit dans son lit, et posant avec
précaution la tête de l'enfant sur son
sein :

— Repose-toi et calme-toi, lui dit-il ;
tu es si agité, ô mon petit Hippolyte !
vis pour moi, vis pour ton père qui n'a
plus que toi ou monde !

Hippolyte se pressa affectueuse-
ment contre le comte de Morven ; ses
lèvres convirent son visage.

— M'aimez-vous donc encore ?

— Tu parais en douter, mon Hippo-
lyte ! qu'aimerais-je donc sur la terre,
et qui me retiendrait dans la vie, sans
toi ?...

Un rayon d'une joie céleste anima
les traits abattus du jeune malade ; il
murmura quelques paroles et s'endor-
mit dans les bras de son père.

Rien de comparable aux soins ten-
dres et délicats, à la sollicitude du
comte de Morven pour son fils ; il pas-
sait des heures dans l'attitude la plus
pénible, plutôt que de faire le moindre
mouvement qui eût pu troubler le
sommeil d'Hippolyte ; il ne se plaignait
de rien, ne prenait pas un moment
de repos, à peine si l'on pouvait
lui faire accepter un peu de bouillon

pour le soutenir.

Hippolyte s'éveilla plus calme, son
père l'embrassa, lui présenta à boire ;
le malade le refusa obstinément. Il
fallait cependant qu'il bût pour cal-
mer l'agitation de son sang et de la
fièvre.

Le comte le conjura de lui accor-
der cette satisfaction. Hippolyte, na-
turellement violent et irascible, et dont
l'esprit était troublé par la mala-
die, jeta plusieurs fois autour de
lui la tasse que son père portait à ses
lèvres. Cependant la persévérante
douceur du comte triompha enfin de
ce caprice.

La vie du jeune Morven resta plu-
sieurs jours en grand péril ce qui pro-
longea chez le vicomte de Barcameda
le séjour des habitants d'Isola-Doma,
car ils ne pouvaient se résoudre à partir
sans Oscar ; et ce bon et sensible jeun-
homme, dont les soins étaient chers
à Hippolyte, leur avait déclaré qu'il
ne quitterait pas son nouvel ami qu'il
ne fût entièrement rétabli.

« Il a besoin de mes soins, disait-il ;
et son âme, bien plus encore, d'une
conversation sérieuse que je réserve
après sa guérison. »

XI

Hippolyte se rétablit lentement.
Un jour que son père et Oscar l'a-
vaient conduit au jardin par un temps
magnifique, ce dernier invita le com-
te à venir passer quelque jour à une jo-
lie campagne que lord Bathurst avait
achetée non loin de Bayonne.

— Cette terre n'est-elle pas en Es-
pagne ? dit le comte. Je ne veux plus
mettre le pied dans ce royaume ; ma
religion y est prescrite...

— Mais, mylord, reprit Oscar, par-
donnez-ma question ; votre nom est
écossais, et vous ne me paraissez pas
être mon compatriote ?

— C'est vrai, je suis né en Espa-
gne ; mais voilà plus de seize ans
que j'ai quitté ce pays pour n'y re-
venir jamais. Hippolyte est né en
Suisse, et j'ai presque toujours voya-
gé depuis sa naissance. Je suis veuf ;
sa mère est morte en lui donnant le
jour, et comme elle était atteinte
d'une maladie de langueur, cet en-
fant était si frêle et si délicat, que
j'ai mille fois pensé que je n'aurais
pas pu le conserver. C'est ce
qui m'a entraîné à le gâter par trop
d'amour, d'indulgences et de soins,
sans lesquels néanmoins il ne vivrait
peut-être pas aujourd'hui.

— Et combien ce que vous avez fait
pour lui doit vous l'avoir attaché et
rendu plus cher !

— Je suis si ardent et sensible, re-
prit le comte et ces deux sentiments
sont aujourd'hui concentrés sur
Hippolyte, qui est tout ce qui me
reste de ce que j'ai aimé avec pas-
sion.

— Ainsi, mylord, vous n'avez plus
en Espagne ni parent, ni ami. »

Il soupira.

— J'y dois avoir un ami, mais je lui
ai fait trop de mal pour qu'il puisse
me point m'en souhaiter beaucoup.

— Il n'était pas catholique ? deman-
da doucement Oscar.

— Je devine votre pensée, elle est
juste, mais tous ne sont pas dignes de
l'être. Au reste, celui dont je parle
était un ange, et s'il vit encore, ses
vœux demandent mon bonheur !...
Où est votre campagne ?

— En Navarre, près de Castel-Abe-
ja.

Le comte changea de couleur ; Os-
car lui expliqua comment ce château
était passé dans la famille des Médi-
na ; il parla aussi de Castel-Morna.

Le comte de Morven le laissa lon-
guement continuer sans l'interrompre ;
mais, après avoir détaillé les visites
faites à Castel-Morna, Oscar prit dans
ses portefeuilles le petit cahier de Ro-
sario, et le lui montrant :

— N'est-ce pas l'écriture du fils du
prince de Masserano ?

— Oui, c'est celle de Rosario, ré-
pondit le comte avec un grand trou-
ble ; on croit que cet enfant a péri
dans l'incendie qui a consumé Castel-
Morna, où il était enfermé.

— Pauvre petit ange, dit tristement

Oscar, il n'existe donc plus ! Mais
qui le tenait ainsi captif ?

— Un de ses parents qu'il avait
grièvement offensé...

Oscar voyant que cet entretien af-
fectait Hippolyte, qui y prêtait une
grande attention, parla promptement
d'autre chose. Ses instances ayant été
vaines pour attirer le comte de Mor-
ven en Espagne, il lui proposa, sous
prétexte de promener Hippolyte, une
visite au couvent de Saint-François,
où demeurait Sidney ; ce que le comte
accepta.

Oscar avait déjà formé le plan d'a-
mener une liaison entre Silva et Hip-
polyte de Morven ; aussi, dès qu'il
eut reçu l'autorisation du comte pour
la visite du couvent de Saint-Fran-
çois, il écrivit à Silva afin qu'il s'y
trouvât en même temps, et il lui dé-
tailla tout ce qu'il savait du jeune
Hippolyte. Cependant les père de
ce jeune homme ne parlait plus de
cette promenade ; Hippolyte la lui
rappela.

— Je n'y vais décidément pas, dit
le comte, mais je vous permets de
vous y rendre avec lord Bathurst.

Hippolyte, satisfait, partit avec Ed-
mund et Oscar. Il fut reçu avec une
distinction et une bienveillance toutes
particulières. Dom Camille, que Sil-
va avait amené avec lui, parut fort é-
mu en voyant le jeune Morven. S'a-
percevant que celui-ci remarquait la
vive impression qu'il avait ressentie :

— Pardonnez mon trouble, lui dit-il ;
mais vous me rappelez quelque-
un que j'ai tendrement chéri, et plus je
vous entends, plus j'en suis frappé.
Votre nom est Hippolyte ?

— Oui, monsieur : mon premier
nom est Camille, mais on m'appelle
Hippolyte.

— Et le nom de monsieur votre
père ?

— Ildephonse de Morven.

— Madame votre mère ne vit
plus ?

— Non ; c'était une demoiselle de
Villa-Flor.

— Vous n'êtes point de notre reli-
gion, ni monsieur votre père non plus ?

— Nous sommes calvinistes, je
crois... mais j'ai ouï dire que ma mère
était catholique...

Alors il aborda Silva, lui demanda
qui était donc Camille ; puis il par-
courut avec eux le couvent et les jar-
dins ; il vit le réfectoire au moment
où les religieux étaient à table.

Leur silence leur recueillement, la
sobriété de leur nourriture le frappèrent ;
il revint dans une salle où l'on
avait préparé un repas pour lui et sa
société.

— Je ne conçois pas, dit-il à Oscar,
comment on ose parler des catholi-
ques, et en particulier des religieux,
avec tant de mépris, s'ils sont comme
ceux-ci.

— Ils devraient au moins l'être, re-
prit Silva ; et si quelquefois leurs
mœurs déshonorent leur foi, je ne vois
point que ce soit sur leur religion que
doive en tomber le blâme. Au contrai-
re, ce mal devrait exciter dans les au-
tres un plus noble désir de pratiquer
cette sainte religion comme elle le doit
être.

— C'est vrai, dit vivement Hippo-
lyte : si j'étais mon maître, je viendrais
vivre ici ; mais je crois que si seule-
ment j'en parlais, fût-ce par plaisan-
terie, mon père me ferait mourir. Mon
oncle Villa-Flor, qui demeure avec
nous, a une telle horreur des catho-
liques, qu'on m'a dit que ma pauvre
mère n'était morte que des peines
qu'il lui a faites pour sa religion. »

Silva détourna l'entretien. Dom Ca-
mille demanda à Hippolyte si ses é-
tudes étaient achevées.

— Je crois qu'elles ne sont pas com-
mencées, dit vivement le jeune com-
te ; je n'apprends rien ; mon oncle, qui
se mêle de ce qu'il ne sait pas lui-
même, ne voit point que j'aie d'insti-
tuteur, ni que j'aie à l'université.

— Il me paraît, dit Oscar en sou-
riant, que vous aimez beaucoup mon-
sieur votre oncle !

— Je ne puis le souffrir, reprit brus-
quement Hippolyte ; mais je dois
bien le ménager, mon père n'agit que

par ses vœux ; c'est mon tourment
continuel.

— Écoutez, dit Oscar, nous arran-
gerons les choses pour que vous ayez
un gouverneur qui vous instruira, et
ce sera ce jeune homme, ajouta-t-il
en montrant Silva ; mais silence, et
gardez-vous de dire que vous l'avez
vu ici.

— Le projet est charmant mais im-
praticable ; vous ne connaissez pas
mon père ; les catholiques ne peuvent
pas approcher de sa maison.

— Soyez tranquille, je me charge
de tout. »

XII.

Hippolyte et Oscar prirent congé
des religieux et revinrent chez le vi-
comte de Barcameda. Hippolyte ne
parla que des jardins et du bâtiment,
et presque point des habitants du cou-
vent.

Deux jours après, le comte de Mor-
ven réitéra ses excuses et ses remer-
ciements au vicomte et le quitta. Il
pria instamment Oscar de venir passer
quelques jours avec lui. Celui-
ci s'était attendu à cette invitation ;
il objecta l'arrivée d'un ami qui ve-
nait à Bayonne pour passer un mois
avec lui, et ajouta :

— Il est jeune, gai et fort instruit. Si
j'osais vous l'amener... C'est le seul
moyen qui me permette d'accepter
l'offre aimable qu'il m'est si pénible
de refuser.

Le comte le prit au mot ; et Oscar,
plein de son projet, alla chercher Sil-
va, qui, toujours consacré aux saluts
des âmes, n'avait point de volonté,
point de plan qui ne fût sacrifié à cet
unique but de tous ses desirs.

Oscar l'avait soupçonné au couvent
de Bayonne ; ils avaient prévu en-
semble toutes les difficultés ; mais ils
s'étaient agités du salut d'Hippolyte, peut-
être même de celui de son père :
quels obstacles ne disparaissaient
point devant cette espérance !

Ils arrivèrent chez le comte de Mor-
ven, qui avait loué une fort belle
campagne au bord de l'Adour, pour
tout le temps qu'il comptait séjour-
ner à Bayonne. Ils en furent très
bien reçus, et au nom de Walsing-
ham le comte de Morven prit affectueu-
sement la main de Silva.

— Votre vue m'apprenait votre nom,
lui dit-il, j'ai connu monsieur votre
père il y a plus de dix-huit ans. Il
m'a sauvé la vie en France : nous
voyageons tous deux, il était avec un
de ses oncles, le comte de l'Ancredi ;
ma voiture a versé dans une route
peu fréquentée, et sans leurs soins
j'aurais été dangereusement blessé.
Mais veuillez ne point lui rappeler
cette circonstance, parce que je ne por-
tais pas alors le nom de Morven. »

Il ajouta ces paroles avec un peu de
trouble, et présenta aussitôt ses amis
à son beau-frère le chevalier de Vil-
la-Flor. Celui-ci les accueillit sans
aucune espèce de témoignage de
plaisir ou d'empressement. Il par-
raissait beaucoup plus âgé que le père
d'Hippolyte, quoiqu'il fût cepen-
dant plus jeune ; mais une conduite
dérégée flétrit sa vie, altéra sa santé,
et donna les infirmités de la vieilles-
se à l'âge de peine mûr.

Le chevalier avait cet esprit su-
perficiel, qui éblouit, mais qui ne peut
remplacer un jugement sain et une
âme sincère ; son regard oblique,
son sourire affecté, son caractère à la
fois souple et impérieux devaient natu-
rellement déplaire à Hippolyte, vif,
impétueux, mais franc, sensible et
ennemi de toute dissimulation.

Oscar comprenait difficilement
comment la paix pouvait régner en-
tre eux ; mais un peu de séjour dans
cet intérieur suffit à sa pénétration
pour découvrir que le chevalier dé-
pendait du comte de Morven et qu'il
ne contrariait jamais Hippolyte dans
les choses où son père eût pris sa
défense, ni jusqu'au point d'exciter
un différend grave et une rupture.

Du reste, il exerçait sur l'esprit du
comte un grand ascendant, basé sur
de viles flatteries et de basses com-
plaisances pour ses moindres faibles-
ses.

Silva se montra, dans cette famille,

gai, réservé, paisible et tout aimable ;
il voilait son esprit, sa raison et mé-
me sa pitié, pour en recueillir dans
la suite de plus grands avantages. Le
comte de son côté ne caclait point
qu'il l'aimait beaucoup, et le pressait
de prolonger son séjour.

Un matin, Oscar le prit à part, et
lui parlant avec effusion et confiance
des talents, de l'instruction du jeune
Walsingham et de la perte totale de
sa fortune, il lui proposa de se rendre
son bienfaiteur en le choisissant pour
achever l'éducation d'Hippolyte.

Le comte hésita.

« Je ne demande pas mieux ; ce
jeune homme est vertueux, aimable,
et n'a rien d'outré, ni de fanatique
dans sa religion ; mais mon beau-
frère affecte d'instruire Hippolyte, et
bien qu'il ne lui apprenne rien, je le
ferai difficilement consentir à céder
ce soin à un autre. »

— Si vous lui en parlez comme
d'une bonne œuvre, reprit Oscar, il
s'y décidera, et vous en retirerez de
précieux avantages ; au reste, est-il
plus que vous-même le maître de
votre enfant ?

— C'est vrai, dit le comte, surpris
par son endroit faible, car il était in-
finiment jaloux de son autorité...

« Soit, continua-t-il, j'y consens ;
dites à lord Silva que la chose est ar-
rangée. Je ne mets qu'une seule con-
dition : c'est que jamais il ne soit
question de la différence de religion.
Il sera libre d'observer la sienne,
pourvu que ce ne soit pas au préjudice
des études d'Hippolyte ; mais il
doit respecter la nôtre et ne se per-
mettre aucune réflexion à ce sujet. »

— Sur ce point, je n'y veux point mettre de
bornes ; j'ai une belle fortune ; et je
sais que tous les biens du monde ne
pourraient jamais acquitter envers un
instituteur la dette de la reconnaissance. »

Oscar loua la grandeur d'âme du
comte, et se hâta d'apprendre à Silva
l'heureux succès de leurs pieux des-
seins.

Il fallait avoir l'âme d'Oscar, qui
jouait avec raison son ami d'après
lui-même, pour avoir conçu, proposé
à Silva et si rapidement exécuté un
dessin où d'autres eussent entrevu
tant d'obstacles. Quelle vie nouvelle
et pénible pour Silva, qu'un état de
dépendance et de contrainte, la sépara-
tion de sa famille, de ses amis, de
ses travaux apostoliques suspendus,
et mille autres sacrifices !

Mais Oscar aimait et cherchait la
gloire de Dieu au-dessus de toute
chose, il savait qu'Henry et Silva n'a-
vaient également point de plus cher dé-
sir, et nul doute à cet égard ne s'é-
levait dans son cœur.

En effet, Silva partagea la sainte
joie de son ami, au récit de ce qui
s'était passé ; et le même jour le com-
te de Morven l'investit de tous ses
pouvoirs, et le présenta à son fils,
qui le reçut avec transport.

(A continuer.)

Un mot de l'auteur :
— Dis donc toi qui tombes tout le
monde, qui est reconnu pour le pre-
mier lutteur de l'arène athlétique, si
pour lire les journaux tu apprenais à
lire.

Le pugiliste réfléchit une seconde,
l'idée semblait lui sourire ; puis, tout
à coup :

— Non, je refuse, ça pourrait me
faire négliger la lutte.

Pour les correspondances, voir
la première page.

Aimez la vérité et on aimera à
vous entendre ou à vous lire.

Rien n'indique la pauvreté des
sentiments comme la partialité.

Les esprits élevés doublent
leurs chances au bonheur en ce qu'ils
ne voient point toutes les petites
chances du cœur humain.

L'injustice d'un égal irrite plus
que les violences d'un supérieur.

La Gazette de Sorel.

Samedi matin, 5 Octobre 1867.

NOUVELLES.

Une dépêche transmise aux journaux, hier, annonçait que le Pape forcé par les Révolutionnaires de quitter Rome, s'était retiré à Civita-Vecchia. Cette nouvelle a besoin de confirmation. Espérons qu'elle est fautive.

Il paraît que M. Howe a dit à Windsor, Nouvelle-Ecosse, mercredi dernier : "Je vais au Canada pour y prêcher le rappel de l'union. Si je ne puis l'avoir là, j'en appellerai au parlement britannique, et si je ne puis l'avoir là, j'en appellerai aux nations civilisées du monde."

L'Express, d'Halifax, dit que M. Martin Wilkins, député local de Picton, a déclaré "qu'il ordonnerait aux officiers de Douane et aux autres officiers du revenu de verser l'argent public dans les mains du trésorier local et que, s'ils refusaient, il les ferait emprisonner. Il faut, dit le Journal de Québec, que cet homme ait perdu la tête pour parler ainsi. Quel est donc le tribunal qui enverrait en prison des officiers publics coupables seulement d'exécuter la loi ?

On lit dans le Courrier de St. Hyacinthe, qui traduit du Daily News :

"La population française de la Nouvelle-Ecosse augmente avec une rapidité prodigieuse. Sans le secours d'une immigration, la progression a été de 40 pour 100 dans l'espace des 10 dernières années, tandis que le reste de la population des comtés où se trouvent les Acadiens ne s'est accru qu'à raison de 24 pour cent dans le même espace de temps. Avec un peu de renfort du Bas-Canada l'élément français dominerait bientôt dans quelques comtés de la Nouvelle Ecosse."

Le nouveau commandant en chef des forces anglaises en Canada, Sir Charles Windham, K. C. B., est arrivé à Québec, sur le Hibernian.

On pense que le gouvernement a fixé, dans le conseil, les mesures qui seront présentées devant le Parlement. L'exécutif continuera à s'assembler jusqu'à ce que les matières des différents départements aient été arrangées. L'Hon. M. Tilley part demain pour le Nouveau-Brunswick; M. Kenny, partira bientôt. On dit que ces messieurs ne retourneront dans leurs familles avant l'ouverture du Parlement. L'Hon. M. Howland a été indisposé ces jours derniers, mais il se rétablit.

Ottawa, 2.—L'hon. M. Ouimet, procureur-général de la province de Québec, a quitté la capitale à midi. L'Hon. M. Chauveau et l'Hon. M. Dunkin resteront à Ottawa jusqu'à la semaine prochaine, pour régler les derniers détails de l'organisation des bureaux du gouvernement local.

Washington, 1er.—Tous les rapports publiés sur le procès de Jeff. Davis ont été de pures conjectures, et le gouvernement ne les a pas autorisés : on ne sait point ce que le gouvernement a l'intention de faire. On suppose cependant qu'il demandera un nouveau délit lorsque le procès viendra en cour, en novembre prochain, et que le conseil de l'accusé fera alors une motion pour entrer un nolle prosequi.

Washington, 2.—Le général Grant dans une conversation il y a quelques jours avec deux républicains, membres du Congrès, en réponse à une question directe au sujet de la présidence, dit que si telle semblait être la volonté du ciel et le désir du peuple américain qu'il devint Président, il ne se croirait pas libre de résister à l'un et de désappointer l'autre.

COUR SUPERIEURE.

MONTRÉAL.

No. 902.

JOHN CONNOLLY, Demandeur.

Vs.

JULIA WOOLRICH, Défenderesse.

&

THOMAS R. JOHNSON, & AL.,

Exécuteurs et Défenseurs, par reprise d'instance.

PRÉSENT : — L'honorable Juge Monk.

(Suite.)

L'Espagne, l'Angleterre et la France se sont distingués entre tous les Etats Européens dans la découverte et la colonisation de l'Amérique. Vers l'an 1627, l'autorité de la France avait été établie avec succès sur les rives du St-Laurent, quoique, dans leurs excursions pour la chasse et le commerce, ces Européens aient

déjà poussé leurs découvertes plus loin vers l'ouest. Quarante-trois ans après cette date, la Charte de Roi Charles II, fut donnée à la compagnie de la Baie d'Hudson, et cent ans plus tard, tout ce qui appartenait à la France dans l'Amérique du Nord fut finalement cédé à la Grande-Bretagne. Longtemps avant cette concession, en 1605, Québec avait été établi et était devenu un établissement important. Dans la première partie du dix septième siècle, avant 1630, la compagnie appelée "Castor" et plusieurs autres compagnies avaient été formées à Québec, pour faire le commerce de fourrures dans l'ouest, au travers des grands Lacs et dans le Territoire du Nord-Ouest. Les opérations mercantiles de ces Compagnies et des Colons Français en général s'étendaient sur de vastes régions dans le nord et l'ouest de ce continent. Ils conclurent des traités avec les tribus et les nations Indiennes, et firent un commerce étendu et lucratif avec les naturels. Ni le Gouvernement Français, ni aucun de ses colons ou leurs compagnies commerciales, n'ont jamais essayé dans l'espace d'au-dessus de deux cents ans, de renverser ou de modifier les lois et usages des tribus aborigènes, excepté où ils avaient fondé des colonies et des établissements permanents, et encore n'étoit-ce que par la persuasion et quand les plus féroces et les plus barbares des nations Indiennes s'étaient retirées; ou qu'ils avaient subi la civilisation Européenne par le contact et l'influence des Blancs. Il est bien vrai qu'ils n'avaient pas le droit, ni l'autorité légale de le faire; toujours est-il que comme matière de fait ils parvenaient à s'être entièrement abstenus d'user à cet égard d'aucun pouvoir injuste ou arbitraire. En faisant leur commerce et dans leurs autres entreprises, ces aventuriers montrèrent beaucoup d'énergie, de courage et de persévérance. Jusqu'à quel point dans l'intérieur ont-ils été faire la chasse et le commerce, je ne puis le déterminer d'une manière précise; mais je suis porté à croire qu'ils avaient été jusqu'au pays d'Atabaska, sans avoir été peut-être jusqu'à la Rivière-aux-Rats, où Connolly fut placé en 1803. Autant que je puis le constater la localité appelée la Rivière-aux-Rats, est situé à environ 58° de latitude nord et à environ 111° de longitude ouest de Greenwich. C'est sur la rive nord du Lac, et à environ 600 milles de la Côte de la Baie d'Hudson.

C'est à environ 300 milles à l'Est des Montagnes Rocheuses, environ 650 milles au Nord de la ligne des États-Unis, et à environ la même distance, au Sud de l'Océan Glacial Arctique. Sans doute que les détours de la long des routes, actuellement en existence, augmenteraient de beaucoup ces distances et les feraient bien plus considérables que je ne les ai estimées ici. Comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas de preuve positive qu'aucun chasseur ou commerçant Français ait visité cet endroit appelé la Rivière aux Rats durant le seizième ou la première moitié du dix-septième Siècle, quoiqu'il y ait beaucoup de raison de croire qu'ils sont allés jusque là. D'après tout ce que j'en sais, par un examen minutieux des autorités que j'ai pu me procurer, il est plus que probable, dans mon opinion, que quelques parties du pays d'Atabaska ont, avant 1640, été visitées, et qu'on y a fait le commerce, et que jusqu'à un certain point, il a été occupé par des colons Français et des commerçants du Canada, et leur compagnie du Castor formée en 1629. Depuis cette date, et durant les trente années qui ont immédiatement précédé la concession du Roi Charles II, en 1670, ces établissements de commerce avaient considérablement augmenté en nombre et en importance. S'il en est ainsi, on verra ci-après, qu'à part la question des limites de la compagnie, la région d'Atabaska avait, par une clause spéciale, été exceptée de la concession du Roi Charles; car quoique ni les lois de la France, ni celles de ses colonies adjacentes, n'aient pu être en force, dans ces établissements lointains en 1670, date de la Charte de la Baie d'Hudson, cependant, je crois qu'il est hors de doute que l'Atabaska et les régions environnantes appartenaient à la couronne de France, autant et de la même manière que les pays avoisinant la Baie d'Hudson appartenant à la couronne d'Angleterre—c'est-à-dire par la découverte, la chasse, et les excursions commerciales,—avec cette différence, que dans le cas des commerçants-Français il y avait une espèce d'occupation, tandis que les Anglais n'ont jamais occupé ou établi aucune partie de la côte de la Baie d'Hudson avant 1669. J'admets, pour l'argumentation, que dans ces deux cas, le principe du droit public s'appliquait; savoir; que dans le cas d'une colonie (quoique

ce n'étaient pas des plantations ou des colonies dans le sens propre et légal des termes) acquise par la découverte et l'occupation, ce qui constitue une colonie dans le vrai sens du mot, la loi de la mère patrie se trouve, immédiatement, et ipso facto, en force dans ce nouvel établissement,—c'est-à-dire à l'Atabaska et sur la Baie d'Hudson; et ceux qui découvrent un pays, et ses premiers habitants, emportent avec eux leur droit de naissance qui est inaliénable, les lois de leur pays.

Mais il n'appartient de ces lois avec eux; que celles qui étaient applicables à la jeune colonie. Car les raffinements artificiels et les distinctions incidentes à la propriété d'un grand peuple et d'un peuple commerçant, le mode de subvention pour le clergé établi, la juridiction des Cours Spirituelles, et une multitude d'autres provisions, n'étaient ni nécessaires, ni convenables pour eux, et conséquemment n'étaient pas en force. Toutes leurs institutions étaient, même, sujettes à être remodélées et reformées par le pouvoir souverain de la Législature de la Mère Patrie, et même, cette doctrine ne s'applique qu'aux régions nouvellement découvertes et inhabitées.

Mais dans les deux cas sous considération, ceux qui les ont découvert et les premiers habitants, trouvèrent ces régions sauvages occupées et habitées par des tribus Indiennes nombreuses et puissantes, par des nations aborigènes qui avaient été en possession de ces régions pendant plusieurs âges; et quand aux Indiens appelés Cree, voici ce qu'en dit un écrivain qui prétend avoir une connaissance familière des naturels, (Baie d'Hudson par Martin, pp. 84-85);

"Les Cree forment la plus grande Tribu ou nation Indienne qui est divisée en deux branches—Les Cree sur la SasKatchewan, et les Marécageux près des bords de la Baie d'Hudson, depuis le Fort Churchill jusqu'à l'Est du Mainé. Il y a quarante ans, ayant obtenu de bonne heure des armes à feu, ils portèrent leurs victoires jusqu'au cercle Polaire arctique et au delà des montagnes Rocheuses et traitèrent comme esclaves les Chipouans les Contaux Jaunes, les Lièvres, les Dogribs, les Loucheux, les Nichanés, les Dahotanes et d'autres tribus habitant des contrées voisines." Maintenant, comme je l'ai déjà dit, en admettant même, ce que la Cour ne fait que pour argumenter, qu'avant la charte de Charles, le Droit commun de la France et celui de l'Angleterre, était respectivement en force dans ces deux endroits ou établissements de commerce, pourrait on prétendre que la loi du sol, l'organisation politique telle qu'elle existait là, et les lois et usages des tribus Indiennes, furent abrogées, et qu'ils ont cessé d'exister dès l'instant que ces deux nations Européennes commencèrent le commerce avec les aborigènes. Dans mon opinion, il est hors de doute qu'elles ne le furent pas—et que loin d'être abolies, elles demeurèrent en pleine vigueur, et ne furent pas même légèrement modifiées quand aux droits civils des naturels.

Sur ce point je ne peux faire mieux que de citer la décision d'un tribunal auguste et éclairé—la Cour Suprême des États-Unis. Dans la cause célèbre de Worcester contre l'Etat de Géorgie, (Peters Reports, page 515-542), le Juge en chef, Marshall—peut-être un des meilleurs avocats de notre époque, en prononçant le jugement de la cour, dit :

"L'Amérique, séparée de l'Europe par un vaste océan, était habitée par un peuple distinct, composé de plusieurs nations, indépendantes l'une de l'autre et du reste du monde, ayant des Institutions qui leur étaient propres, et se gouvernant par leurs propres lois. Il est difficile de comprendre cette proposition : que les habitants d'une partie du globe aient pu réclamer le droit de dominer sur les habitants de l'autre partie, ou sur les terres qu'ils habitaient; ou que la découverte de l'une par les habitants de l'autre put donner à ceux-ci des droits dans le pays découvert annulant les droits pré-existants de ses anciens possesseurs.

L'esprit d'entreprise de l'Europe guidé par la science nautique, conquis quelques uns de ses fils aventureux, vers ce monde occidental qui était demeuré caché pendant des siècles. Ils le trouvèrent possédé par un peuple qui avait fait peu de progrès dans la culture et les arts, et dont l'occupation continue était la guerre, la chasse et la pêche. Ces aventuriers, en faisant voile le long des côtes, et y débarquant occasionnellement, ont-ils acquis pour leurs

gouvernements respectifs, dont ils étaient commissionnés, la propriété légale du sol, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, ou le pouvoir légal sur le peuple nombreux qui l'habitait; ou bien encore, la nature, ou le Créateur de toutes choses, ont-ils donné à des chasseurs et à des pêcheurs, de tels droits sur des cultivateurs et des ouvriers ?

Variétés.

JURISPRUDENCE.— Le Juge Johnson a décidé, le 24 Septembre, à Waterloo, dans une cause de Drolet vs Les Commissaires d'Ecoles de Roxton :

Que, dans le cas de saisie de meubles pour paiement de taxes scolaires, il n'y a pas d'exemptions légales, et que tous les meubles, quelle que soit leur nature, peuvent être vendus.—Courrier de St. Hyacinthe.

Le Règlement de la Corporation de Sorel imposant une taxe de \$100 sur les Encanteurs étrangers et une taxe de \$2.50 sur les Colporteurs a été affiché hier et se trouve avoir force de loi aujourd'hui.

On fait signer dans le moment une requête à son Excellence demandant la commutation de la sentence de Sophie Boisclair.

EXHIBITION.— L'Exhibition du Comté de Richelieu aura lieu Jeudi, le 10 courant, au marché principal, et sur un terrain avoisinant.—(communiqué.)

On m'envoie de Bretagne une historiette un peu... risquée également, mais d'une jolie couleur locale :

C'était (sauf erreur) à.... dans le département de la Loire Inférieure. Toute la paroisse était à l'église pour la cérémonie de la confirmation, qu'on allait donner aux enfants du pays, rangés sur des bancs en face du maître-autel.

Mgr. de Nantes officiait assisté de ses grands vicaires.

Le moment venu : —Levez-vous, mes chers enfants, dit octuement un des grands vicaires, Monseigneur va vous donner la confirmation.

Les chers enfants ne bougent pas. Levez-vous, mes enfants.

Même immobilité. Les enfants ne comprennent pas ce langage soigné, ce qui démontrent amplement leurs bouches grand'ouvertes et leurs yeux écarquillés.

Alors le curé de l'endroit, d'une voix de stentor :

—Chôme-toi les gars ! Cette fois l'on comprend, tous se lèvent et la cérémonie s'accomplit.

Après quoi ; —Asseyez-vous, mes chers enfants, reprend le grand vicaire, Monseigneur va vous adresser la parole.

Peine perdu les enfants restent debout; bouches et yeux sont démesurément ouverts.

—Asseyez-vous, chers enfants, insiste le pauvre grand-vicaire.

—Vous ne savez pas dire les mots, monsieur le grand vicaire, fait le curé.

Et d'une voix formidable :

—A c.... les gars ! A ces mots tous s'assiedent d'un même mouvement.

—J'ai cru un instant, hier, que l'humanité était enfin vengée en lisant cette traduction du Daily Telegraph :

Un gentleman a comparu devant le tribunal de Mansion House pour avoir mangé un cocher de fiacre qui lui demandait plus que le prix ordinaire.

Hélas ! c'était une coquille, le compositeur avait lu eaten (mangé) pour beaten (battu).

Un triste accident est arrivé à Lacadie, dimanche dernier. Comme un jeune homme du nom de Mathews laissait la maison de son père pour aller mener un cheval à l'écurie, un individu du nom de Burke le coucha en joue avec un fusil qu'il portait, en disant qu'il voulait faire peur à son cheval. Malgré les instances de la sœur du jeune Mathews, Burke lâcha le coup qui atteignit le malheureux Mathews à la tête. Celui-ci tomba de cheval et mourut deux heures après. Ce fait mérite certainement investigation.—Franco Canadien.

PECHERIES EN BAS DE MATANE.— Notre correspondant nous écrit en date du 25 septembre :

Depuis ma dernière, la pêche à la morue a été peu abondante, depuis Matane au Cap-Chat. La pêche d'automne sera bonne si nous n'avons pas trop de gros vents. En somme, la pêche est meilleure que celle de l'année dernière. La chasse à la poursuite est presque nulle. En revanche, la récolte est magnifique; et à moins d'accident par la gelée ou la pluie, ce sera la meilleure que nous ayons eue depuis dix ans.

UNE FEMME A CARACTÈRE.— Mary Jane Dunn appartient à l'honorable corporation des compositeurs typographes; elle est attachée à l'établissement d'imprimerie de M. Russell, et comme, la semaine dernière, l'ouvrage pressait, elle avait, Samedi, touché une assez bonne paye. Or, Mary Jane est d'origine irlandaise; c'est assez dire qu'elle arrose volontiers l'ouvrage d'un coup de piqueton, et, contrairement aux habitudes bien connues des typos, qui sont tous de la Société de Tempérance, elle était un peu lancée quand un seide de M. Kennedy l'a rencontrée, lundi, à quatre heures du matin, décrivant des arabesques aussi compliquées que celles de l'Alhambra sur le trottoir qui longe les grilles du parc. Conduite, après quelques heures de calme, devant le juge Kelly, elle était encore dans le bleu lorsqu'elle a été appelée à s'expliquer sur ses égarements nocturnes.

Où est le mal, Votre Honneur ? dit-elle en rejetant d'un coup de poing sur l'oreille gauche la soucoupe dont elle était censée coiffée. C'est mon argent que j'ai dépensé et non celui du gouvernement... est-ce que nous ne sommes pas en république ?... Où est le mal ?

—Non, il n'y a pas de mal, Mary, répond le juge avec douceur; cependant, la loi doit veiller à ce que vous ne dépensiez pas votre argent à votre détriment ou à celui d'autrui. Par exemple, si vous vouliez acheter de l'arsenic...

—Pas si bête, votre Honneur (Ici un second coup de poing envoie la soucoupe sur l'oreille droite, ce qui donne à Mary un air casseur.)

—Mais enfin, dit le juge, comment en êtes-vous venue à vous mettre dans cet état ?

—C'est bien simple, Votre Honneur et si vous n'étiez pas en affaire, et que vous veuillez bien m'accompagner seulement un instant, je vous montrerais la manière...

—Ah ! ah ! la manière de lever le coude; nous connaissons ça; mais une femme laborieuse et rangée comme vous l'êtes habituellement devrait avoir plus de dignité.

—Ah ! merci, Votre Honneur, pour cette bonne parole, qui montre que vous rendez hommage à la vertu. Vrai ! ça me réconcilie avec la justice, et je suis bien aise d'avoir fait votre connaissance. Si vous n'étiez pas en affaire, et que vous veuillez bien...

—Oui, vous accompagner ? merci, je la connais, vous m'avez déjà fait la proposition tout à l'heure. Nous verrons plus tard. Pour le moment, descendez avec l'officier qui vous a amené et faites un somme. On vous rendra la liberté quand vous serez remise de votre indisposition.

—Merci bien, Votre Honneur, dit Mary en faisant la révérence, et en remettant sa soucoupe d'aplomb sur sa tête. Je m'en vais dormir une heure ou deux, et puis je retournerai à ma case. Alors si Votre Honneur n'est plus en affaire, et que vous veuillez bien m'accompagner...

—Nous verrons, nous verrons; j'espère qu'alors vous n'aurez plus envie de recommencer.

—C'est possible, Votre Honneur; mais après tout, où est le mal ?

SINGULIÈRE DONATION.— Le maire Hoffman a reçu avant-hier la lettre suivante :

New-York, 21 septembre 1867
"A tous ceux que cela concerne.
"Je soussigné, J. Reddick, recon- nais et déclare par les présentes donner aux institutions suivantes :

"A l'Institut des Aveugles ;
"A l'Institut des Sourds et Muets ;
"A l'Institut des Madeines repantantes ;
"A la première église; protestante qui sera mise en construction ;
"A l'Asile des Orphelins ;
"Au premier Institut qui se fondera pour l'amélioration physique de l'espèce humaine ;
"A tous et à chacun de ces établissements, comme preuve de ma sympathie et pour contribuer à sa prospérité, la somme de Un dollar, en tout six dollars, regrettant de ne pouvoir donner davantage, mais c'est tout ce que je possède, et tout ce que je posséderai jamais, car cette lettre est le dernier acte de ma vie, étant résolu à rendre mon âme à Dieu, qui aurait mieux fait de ne jamais la confier à la pauvre diable si peu capable de la faire prospérer.

"Signé : JAMES REDDICK."
Les six dollars étaient dans la lettre et sont entre les mains de M. le maire Hoffman, qui les tient à la disposition de qui de droit.

SINGULIERE PARI.— Il n'est bruit à Londres que d'un pari bizarre engagé à la Bourse par deux spéculateurs de haute volée. Ils ont parié 25,000 livres; soit \$100,000.—L'un pour, l'autre contre—qu'avant cinq années, à partir du 1er septembre 1867, le général Grant serait Empereur des États-Unis.
Qui vivra verra.

Le Journal des Postes nous apprend que, sur 500 lettres distribuées chaque jour au bureau de la poste restante, il y en a 400 pour l'amour, 50 pour le commerce, 30 pour les demandes, réponses et avertissements; 15 pour des mensonges et des calomnies, 2 pour la politique, 2 pour les bienfaits, 1 pour l'amitié.

A la poste restante, on voit, c'est l'amour qui tient la corde, et l'amitié, hélas ! qui arrive en dernier. Un ami pour quatre cents amoureux, quelle proportion !

Tout cela est bel et bien ; mais comment s'y prend-on pour établir cette statistique ? Nous le demandons au Journal des Postes.

—Papa, le veau c'est le fils de la vache !
—Où mon enfant.
—Et le père, qui c'est !
—C'est le taureau.
Ah !... mais alors... le boeuf ?
Le boeuf ! le boeuf ! dam ! c'est l'oncle.

LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL.— Trente années des succès les plus complets ont donné à ce végétal antidyseptique une réputation infiniment plus grande que celle de tout autre médicament pour la guérison des scrofules et de toutes les maladies ulcéreuses et éruptives. Les plus éminents docteurs, journalistes et écrivains sur la médecine ont témoigné de son efficacité presque merveilleuse. Elle a sauvé, et sauve actuellement les vies et les membres de milliers d'individus. Même dans les cas qui ont été déclarés sans espoir, il n'a jamais été appliqué en vain. C'est le seul remède pour les scrofules, érysipèles, rhumatisme aigu, douleurs dans les jambes, abcès, cancer, tumeurs, affections syphilitiques et mercurielles, et toutes les maladies de la peau. 231

Pourquoi les Pâtes sucrées de Bristol sont-elles populaires ?—Parce qu'elles rétablissent les intestins, donnent du ton à l'estomac, régularisent le foie et relèvent la vigueur générale du système, sans causer aucune douleur. Parce que leur action n'est pas suivie d'une constipation augmentée, et après en avoir fait usage il n'est pas nécessaire de recourir à des doses plus fortes. Parce qu'elles sont un cathartique sûr pour les plus faibles. Parce qu'elles excitent l'appétit et font renaître l'énergie mentale. Parce qu'elles agissent comme un baume sur les membranes irritées de l'estomac et des intestins. Parce qu'aucun ingrédient minéral ne vicie les substances végétales, anti-biliennes et laxatives dont elles sont composées. Parce qu'elles agissent en harmonie avec la nature et sans violence. Parce que nul être humain qui en a fait usage n'a été désappointé. Et finalement parce qu'elles sont une médecine de famille qui n'a pas de supérieure. Ces pâtes sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. En vente chez tous les principaux droguistes.

LECTEURS
Voyez et lisez.

Roxton Falls, 18 sept. 1867.
M.M. Devins & Bolton,

Messieurs.—Je me fais un devoir de prôner les qualités supérieures de vos Pastilles-à-Vers végétales.

Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui la fatiguaient beaucoup et j'aime à certifier que vos Pastilles lui ont donné un soulagement immédiat.

Tous ceux de mes voisins qui en ont fait l'essai sont prêts à affirmer que vos Pastilles sont infaillibles pour la guérison des vers.

Votre, etc.,
(Signé,) E. ST. JACQUES.

Merveilleux.

Toronto, C. W., 8 juillet, 1864.
M.M. Lanman & Kemp, à New-York

Messieurs : Je vous envoie un certificat des grands bienfaits que j'ai obtenus de l'usage de la SALSEPAREILLE DE BRISTOL. J'ai terriblement souffert pendant des années de Rhumatisme aigu; mes articulations du genou étaient énormément enflées, et je marchais

avec une extrême célérité. J'ai été traité par les meilleurs médecins de la ville sans soulagement durable. Mes amis me persuadèrent d'essayer la SALESPEARILLE DE BRISTOL. Après avoir pris la première bouteille (1) je fus presque guéri; et aujourd'hui, après avoir pris la troisième, je suis un tout autre homme. Si cela peut vous être agréable, je désire que vous publiez ce certificat, et fassiez savoir à ceux qui souffrent quel grand bienfait j'ai tiré de votre précieux remède.

AVIS.

L'Imprimerie de La Gazette de Sorel ayant augmenté et perfectionné son matériel, exécute avec soin et célérité tous les ouvrages d'impression typographique, dans les deux langues, et promptement, à meilleur marché qu'à Montréal. Nos lecteurs de la ville et des campagnes sont priés de nous donner la préférence. Rien ne sera négligé pour les satisfaire.

On devra s'adresser pour les commandes à L'IMPRIMEUR, M. JOS. CHENEVERT et pour les remises d'argent à M. N. CASAUBON.

EN VOUS ABONNANT A LA GAZETTE ET PAYANT D'AVANCE, VOUS GAGNEZ LES FRAIS DE PORT.

Acte concernant la Faillite 1864.

Dans l'affaire de JOSEPH BEAUPERLANT, FAILLI. Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à MERCREDI, le vingt-trois Octobre courant inclusivement.

Liste des Lettres

Non réclamées au Bureau de Poste de Sorel, durant le mois de Septemb. 1867.

- Auclair Onésime
Allard William
Blais Joseph
Beaudry Elizabeth
Bressard Aulicet
Couture Hermingilde
Cazor Dame L. B.
Chapdelaine Olivier
Coutinoy J. Baptiste
Carpantier Vve Adolp.
Chabore Tady
Cardin Olivier
Cadi. Baptiste
Findlay Water
Gariépy L. O.
Grinard Joseph
Gallagher Peter
Gulant Joseph
Gauthier T.
Higgins James
Keough John
Kerr Hugues
Lefebvre Edouard
Lavalée Paul
Lavalée Thérèse
Lemoine Delle. Marie
Lemy Urbain
Leduc Pierre
Lohbé Louis
Lurochelle Michel
Martin Olivier
Millette Eno
Mongeau Maxime
Mongeau Die. Joséphine
Picard Veuve. Eugénie
Pagé M.
Paul Marie
Poirier Basile
Picard Baptiste
Paul Louis
Paul Maxime
Query Marcelle
Rigaud Paul
Richer Narcisse
Ruchaw Seine
St. Amand Henry
St. Martin Baptiste
Tempe Cyrille
Thibault Léandre
Thoin Joseph
Trudelle Abraham
Verville Veuve
Vendal Dll. Joseph
Venne capt. Joseph
Villemaire O.

A. A. Lord
Dépt. M. P.
Sorel, 5 Octobre 1867.

Dépot de Poeles

RUE CRAIG, No. 526
(Pres de la Côte de la Place d'Arms.)
Poeles à Charbon Brillant pour Passages
do Albanian
do Northern Light
do Railroad
Poêle à saloir pour bois ou charbon
Poeles de Cuisine à Charbon de "Polar."
Poeles de Cuisine à Bois "Standard"
Poeles à Bois "Royal Cook"
Avec Plaques et Tuyaux à Eau, etc., etc
MEILLEUR & CIE.
4er octobre 1865.

H. ST. LOUIS, NOTAIRE PUBLIC.

A transporté son bureau dans sa nouvelle bâtisse, Rue George, seconde porte du coin des Rues George et Phipps. Résidence privée première porte du coin. Sorel, 13 Octobre, 1866.

ENVOIS AMERICAINS.—ESCOMPTE.

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Douane, Québec, 6 mars 1865.
IL est ordonné par l'Hon. Ministre des Finances que désormais des avis hebdomadaires soient publiés et fournis aux Collecteurs des Douanes, au sujet du taux de l'escompte alloué sur les envois américains, lequel doit être en proportion du prix de l'or, tel que représenté par l'Echange, à un taux égal à celui-ci.—Ces avis doivent être publiés chaque samedi dans la Gazette du Canada.

DÉPARTEMENT DES FINANCES,
Ottawa, 21 Septembre 1867.
EN conformité à l'ordre susdit, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré être maintenant de 31 par cent, lequel pourcentage de réduction sera continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis durant cette semaine.

Une Propriété pour être vendue à l'Encan à Sorel.

LUNDI, le SEIZIEME jour d'Octobre prochain, sera vendue cette belle MAISON AVEC MAGASIN, connue comme la propriété de KITSON, située près du marché, dans la florissante ville de Sorel.

CONDITIONS LIBÉRALES.
Vente à ONZE heures.
HENRY THOMAS,
JAC. GRENIER, Syndics.
25 Septembre 1867.—6i

NOUVEAU MAGASIN

DE MARCHANDISES SECHES.

En face de l'Imprimerie de La Gazette SOREL.

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreuses pratiques, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un grand assortiment de Marchandises Sèches d'Automne et d'Hiver qu'il vendra à très bon marché.

Acte concernant la Faillite 1864

IN RE ZEPHIRIN NAUD, FAILLI. & G. I. BARTHE, Syndic.

AVIS est par le présent donné que le Syndic soussigné offrira en vente par Encan Public,

Mardi, le Huitième Jour d'Octobre

à DIX heures du matin, à son bureau, rue du Roi, en la Ville de Sorel, District de Richelieu, toutes les créances non encore alors collectées, dues à la succession du dit Failli, sans garantie. Une liste de ces créances pourra être examinée au bureau du soussigné durant les heures de bureau, d'hui au jour de la vente, le tout conformément au dit acte concernant la faillite 1864, et en conformité aussi à une requête accordée ce jour par l'hon. T. J. J. Loranger, J. C. S., District de Richelieu.

AVIS.

Les Cultivateurs qui ne sont pas encore abonnés à "La Gazette" et qui préféreraient n'avoir qu'un Numéro par Semaine pourront avoir celui du Samedi pour UNE PIASTRE par Année.

MAISON DE PENSION PRIVÉE.

Quelqu'un désireux d'avoir une bonne pension dans une maison privée, pourra s'adresser à ce Bureau, pour renseignements. Sorel, 20 juillet 1867.—

A MM. LES NOTAIRES.

Comme nous avons en mains un assortiment considérable de formulaires pour Notaires, nous les offrons en vente à la Librairie de "La Gazette de Sorel," à vingt-cinq par cent de diminution. 25 septembre 1867.

NOUVEAU MAGASIN ET NOUVELLES MARCHANDISES MAGASIN AUTREFOIS OCCUPÉ PAR J. H. WRIGHT, PLACE DU MARCHÉ, SOREL.

Le soussigné informe le public de Sorel et des environs, qu'il a ouvert un nouveau magasin, et qu'il a reçu un assortiment considérable de Marchandises Sèches du dernier goût. Il est amplement fourni d'Indiennes, Coton jaune, Shirting, Casimir noir, et il vend des habits confectionnés dans tous les goûts, ainsi que des Chaussures, Chapeaux, Casques, etc.

Venez voir et vous serez convaincu vous même que c'est le magasin ou vous pouvez acheter aux conditions les plus faciles.

JOHN CARO.

A VENDRE,

LA LIBRAIRIE DE LA "GAZETTE DE SOREL," HISTOIRE des Abénakis, par l'abbé J. A. Maureault. Prix, \$1.25.

LIFE INSURANCE!

ESTABLISHED 1825. SCOTTISH PROVINCIAL Assurance Company, Incorporated by Act of Parliament. CAPITAL ONE MILLION STERLING INVESTED IN CANADA, \$500,000. HEAD OFFICE, MONTREAL.

DIRECTORS.

Hugh Taylor, Esq., Advocate. Hon. Chas. Wilson, M. L. C. William Sache, Esq., Banker. Jackson Rae, Esquire Banker. A. DAVIDSON PARKER, Sec'y

SPECIAL "HALF PREMIUM" RATES.

Policies for the whole of Life, issued at Half Rates for the first five years, so adjusted that the policies are not liable to arrears of Premium. Age 25, yearly premium for £100.—£1. 1s. 9d., or for £500, yearly premium,—£5. 8 9d., at other ages in proportion. S. LAPALME, AGENT, SOREL. 22 déc. 1866.—ua

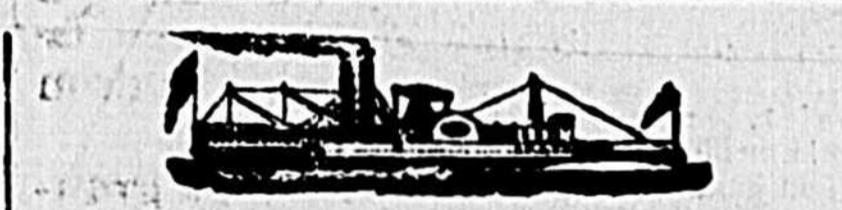
Magasin de Verrerie

ET DE VAISSELLE, RUE DU ROI, SOREL.

(En face de l'imprimerie de La Gazette)

Le Soussigné désire informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un magasin de Verreries, Vaisselle, porcelaine, service argenté, Vianigriers, Huiliers, Couteaux d'argent, Etc., etc. Ceux qui nous visiteront auront lieu d'être satisfaits. Les ordres seront remplis avec diligence. JAS. MAHON. 15 Août 1867.—3m.

Abonnez-vous à "La Gazette de Sorel", publiée deux fois par semaine et à meilleur marché que tous les autres journaux bi-hebdomadaires du Canada. \$2 seulement, payables d'avance, sinon \$2.50.



Tranchemontagne St. Louis & Cie. MONTREAL, C. E.

Vughan Tranchemontagne & Cie. WHITEHALL, N.-Y.

EXPÉDITEURS :

ENTRE OTTAWA et les LIEUX avoisinant QUEBEC, WHITEHALL et les ports intermédiaires sur la rivière St. Laurent et le Lac Champlain.

Ils ont 40 Berges.

nouvelles et convenables, spécialement adaptées au Commerce de Bois et de Grain.

Et leur ligne de Remorqueurs se compose des

Vapeurs CANADA et CANADIEN, voyageant entre Montréal, Québec et Chambly.

Le vapeur CHAMPLAIN, voyageant sur l'Ottawa, entre Grec's Pointe et Laclaire.

Le vapeur HOPE, voyageant entre Ottawa et la tête du Canal Grenville.

Les deux traversiers de Berthier, le BERTHIER et le STE. ANNE, de temps à autre serviront de Remorqueur entre Sorel, Berthier, Maskinongé, la Rivière-du-Loup, Yamaska et les Trois-Rivières.

SUR LE LAC CHAMPLAIN,

Les Propulseurs BEULAH, A.

VAUGHAN et Mary J. VAUGHAN.

MM. Tranchemontagne, St. Louis et Cie. sont maintenant parfaitement organisés et prêts à transporter le bois et les grains avec sûreté et promptitude, et à remorquer les radeaux sur la rivière Ottawa, au-dessus du canal Grenville, sur le lac des Deux-Montagnes, et de la Rivière-des Prairies à Québec, Chambly et Whitehall, à des prix raisonnables. On remorquera aussi avec une attention spéciale les vaisseaux qui descendent à la mer ou remontent entre Montréal et Québec, aussi bien que les vaisseaux sur les canaux et autres vaisseaux entre Chambly, Montréal et Ottawa, et à toutes les autres places où ils ont des remorqueurs à l'œuvre.

Pour faire remorquer, s'adresser au Capitaine du bord de chaque vaisseau, et pour le transport de la remorque, s'adresser à

J. G. TRANCHEMONTAGNE, Président et Gérant.

N. LAVALLÉE, Secrétaire-Trésorier.

295, Rue des Commissaires, coin de la Rue St. Sulpice, Montréal

F. ST. LOUIS, Agent, Sorel, C. E.

T. T. VAUGHAN, Agent, Whitehall N. Y.

I. C. COUVRETTE, Agent, Ottawa C. O. 3 juin, 1867.—4m.

Bondy, Fautoux

ET GAGNON AVOCATS, SOREL.

Bureau Rue du Roi, en face de l'Imprimerie de La Gazette de Sorel.

Ces messieurs suivront les Circuits de Berthier et St. François et se chargeront des causes pour le District de Joliette.

Sorel, 27 avril 1867.— 7av 66

Thé! Thé! Thé!

ACHETEZ VOTRE THÉ DIRECTEMENT DES IMPORTATEURS.

La Compagnie de "Marchands de Thé" de Montréal, venant de recevoir une grande quantité de thé vert et noir, appellent l'attention des Marchands, Hôteliers et autres à visiter leur établissement.

Les Acheteurs de thé en gros sauront de l'argent en achetant directement des Importateurs.

Tous ordres pour Boîtes de 25 livres et au-dessus seront mis à toutes stations de Rail Road en Canada sans frais de transport.

Les acheteurs demeurant au-delà des stations du Rail Road, voudront bien envoyer leurs demandes par la malle, et ils n'auront pas de transport à payer jusqu'à la station la plus prochaine.

Le Thé sera envoyé immédiatement après réception d'un ordre contenant de l'argent par la malle, ou dans toutes autres places où l'argent pourra être collecté par un homme autorisé à le faire.

Nous ne chargerons pas de discompte sur l'argent comptant. Nous ne vendrons pas moins de 25 lbs, l'emballage du thé noir étant par boîte de 25 lbs, 50 lbs, 90 lbs et de 100 lbs; le thé vert, étant par boîte de 60 à 80 lbs: Des qualités de thé qui ne sont pas mentionnées dans cette annonce sont vendues à aussi bon marché que les autres. La compagnie est décidée de tenir une vente régulière sur le marché de Montréal où toutes les qualités et les prix seront visibles.

BLACK TEA.

COMMON CONGOU, Broken Leaf, Strong Tea, \$0.45
Fine flavoured new season, do, 0.55
Excellent full flavoured, do, 0.75
Sound oolong, do, 0.45
Rich flavoured do, 0.60
Very fine do, do, 0.75
Japan, do, do, 0.58
Very fine do, do, 0.75

GREEN TEA.

Twankay, Common, \$0.38
Fine do, 0.55
Young hyson, do, 0.60
Fine do, do, 0.75
Superfine and very choice, 1.00
Fine Gunpowder, 0.85
Extra superfine do, 1.00

Reductions made to buyers of Five Chests and upwards.

Il y a des réductions pour ceux qui héntent cinq caisses et plus 51 août 1867—1an.

LIVRES D'HISTOIRES

A VENDRE

La Librairie de la "Gazette de Sorel"

Erreurs et Mensonges Historiques par M. Chs. Barthélemy.

Le Véritable petit Albert ou secret pour acquérir un Trésor.

Le coq du clocher, par Louis Reylaud.

Le Choix d'une femme par Paul Havey

Le Meurtier d'Albertine Renouf par Henri Rivière.

La St. Jean-Baptiste à Québec en 1861

Paul de Molières, Histoire intime.

Catalogue Annuel de nouveautés musicales pour piano et chant.

Histoire d'un conscrit de 1813 par Erckmann Châtrian.

Louis Blanc par Eugène de Mirecourt.

Louis Desnoyers par Eugène de Mirecourt.

Macim par Hyppolite Castille.

Blanqué par Eugène de Mirecourt.

La Mémoire de Montcalm vengée ou le massacre du Fort George.

L'Orpheline par Henri Conscience,

M. de Lamartine par Hyppolite Castille.

Eugène de La Croix par Eugène de Mirecourt.

Livret, Guide de l'Emigrant, du négociant, du touriste.

Crémieux par Eugène de Mirecourt.

Record par Eugène de Mirecourt.

Les Jeunes Convertis.

Considérant par Eugène de Mirecourt.

Mémorial de l'éducation du Bas Canada.

Horace Vernet par Eugène de Mirecourt.

Frédéric Guillaume IV, roi de Prusse par Hyppolyte Castille.

Histoire des Abénakis par L'abbé Maurault.

Histoire du Canada.

Le Canada reconquis par la France.

Annuaire de Ville-Marie.

Anglais.

Such is Life, a Novel.

Canadian Ballads.

M. Cliffords Marriage,

The Cruelst Wrong of all.

Alice Allan or one hundred years ago.

Plessy Arnould, a Novel by Eugène de Mirecourt.

Denis Duval, a Novel by W. M. Thackeray.

Poems by Augusta Baldwin.

Voices of the Night.

History of Canada.

Almanac Anglais.

Animals of North America Series no. 1.

Liniment du Vermont

HENRY.

Nous désirons désabuser le public de l'usage populaire mais erroné que le Liniment n'est qu'une lotion. Il sert aussi bien comme remède intérieur qu'extérieur et des cas de coliques, choléra morbus, diarrhée et autres désordres de l'estomac guéris par son usage, attestent sa grande valeur dans tous les cas. Il est composé avec beaucoup de soins et contient plus d'ingrédients dépendant qu'aucun autre médicament du même genre.

TOUR LA GUÉRISON DE LA NEURALGIE, MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS, COLIQUES, CHOLÉRA-MORBUS, DIARRHÉE, ET DE TOUTES LES DOULEURS EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES. PRIX SEULEMENT 25 CENTS.

"Votre Liniment du Vermont m'a guéri d'un Rhumatisme qui m'avait dans les membres et pour le bon effet de quel vous pouvez croire que je vous suis très reconnaissant. T. QUESNEL."

"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du Liniment. W. GIBSON."

"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des boyaux et je ne me rappelle pas qu'il ait failli une seule fois d'opérer la guérison. W. BALDWIN."

ODOUS KALLUNTERIOS OU L'EMBELEISSEUR DES DENTS.

Cette agréable préparation pour les dents ne contient pas d'acide ou autres ingrédients déléteries. Ne vous laissez pas effrayer par le nom. Demandez l'EMBELEISSEUR DES DENTS si vous ne pouvez prononcer le mot grec. Vous trouverez

ESSAYEZ-LE. L'ODOUS est la préparation la plus agréable connue pour laver les dents.

NETTOIE LES DENTS, BLANCHIT LES DENTS, DURCIT LES DENTS, GENCIVES ET DONNE UNE BONNE ODEUR A LA RESPIRATION.

J. A. BAZIN, Dentiste.

"J'ai expérimenté et analysé avec soin l'ODOUS KALLUNTERIOS et j'ai trouvé qu'il ne contient rien de déléterie pour les dents. C'est pour moi un plaisir de le recommander au public comme une excellente et sûre préparation. C. W. WEBB, Dentiste."

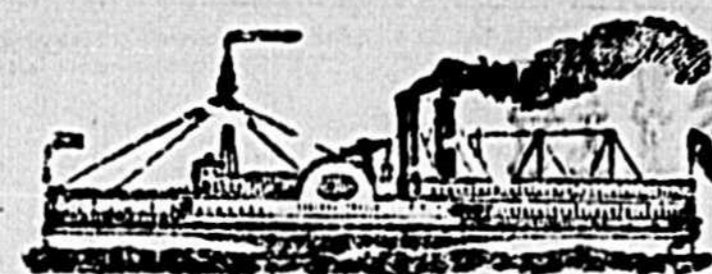
"Ayant examiné les ingrédients qui composent l'ODOUS KALLUNTERIOS, je le considère comme un bon article pour la conservation des dents et des gencives. C. B. WESTER, Chirurgien-Dentiste."

Les précieuses médecines ci-dessus sont à vendre dans toutes les Pharmacies et les Magasins de la Province du Haut et du Bas-Canada, et si aucun marchand désirait renouveler son approvisionnement, il s'a qu'à s'adresser aux propriétaires BARNES, HENRY & Co 513 et 515, Rue St. Paul, M

Mode d'été. Pour 1867.

Enseigne Place MOUTON Noir, Sorel.

A. BOUCHER, 211 & 213, Sorel 18 Août 1867.



COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MER ROYALE entre MONTREAL et QUEBEC, ligne régulière entre Montréal et les Ports de Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, l'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

A partir de LUNDI, le six Mai, et jusqu'à Avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quinls respectifs comme suit, savoir :

Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, le Mercredi et Vendredi de Trois-Rivières pour Montréal tous les DIMANCHES et MARDIS, à deux heures P. M., arrivant à Lanoirale. A son voyage de Trois-Rivières de Montréal, il se rendra jusqu'à Champlain.

Le Vapeur MONTREAL, Capt. R. Nelson, partira tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS soirs, à 7 heures pèreses, pour Québec, arrivant, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batisseau.

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, le Mercredi et Vendredi de Trois-Rivières pour Montréal tous les DIMANCHES et MARDIS, à deux heures P. M., arrivant à Lanoirale. A son voyage de Trois-Rivières de Montréal, il se rendra jusqu'à Champlain.

Le Vapeur L'ETONNE, Capt. F. Larivière partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Sorel, le Mercredi et Vendredi de Trois-Rivières pour Montréal tous les DIMANCHES et MARDIS, à deux heures P. M., arrivant à Lanoirale. A son voyage de Trois-Rivières de Montréal, il se rendra jusqu'à Champlain.

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Daveluy, partira du quai Jacques-Cartier pour Sorel, tous les MARDIS et VENDREDIS, à trois heures P. M., arrivant en allant et revenant à Repentigny, Lavallée, St. Sulpice, Lanoirale et Berthier, et partira de Sorel tous les DIMANCHES et les MERCREDIS à 4 heures P. M.

Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux partira du quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les MARDIS et VENDREDIS, à deux heures P. M., arrivant en allant et revenant à Verchères, Contrecoeur, Sorel, St. Denis, St. Antoine, St. Charles, St. Marc, Bellefleur, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly tous les SAMEDIS, à deux heures P. M., et les MARDIS à midi pour Montréal.

Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du quai Jacques-Cartier tous les jours (les dimanches exceptés), à 3 heures, P. M., et se rendra à l'Assomption les LUNDIS MARDIS et VENDREDIS, arrivant en allant et revenant à Berthier, Sorel, St. Denis, St. Paul, l'Ermitte et à Terrebonne, les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS, arrivant en allant et revenant à Berthier, Sorel, St. Denis, St. Paul, l'Ermitte et à Terrebonne, le Mercredi à 5 heures, le Jeudi à 7 heures et le Samedi à 6 heures.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un Connaissances, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No 203, Rue des Commissaires.

J. B. LAMERIE, Agent-Général. Bureau de la Cie. du Richelieu, ou à Sorel à J. MONDOR, Agent-S.

Sorel, 11 Mai 1867.

F O R G E.

Augusta Portelance RUE CHARLOTTE—SOREL

C'est là où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales. Ainsi que du Charbon de première qualité. Du fer de toutes espèces ainsi que de l'acier.

On trouvera aussi des tonnes de voitures de plusieurs proportions.

Le soussigné tout en remerciant le public de Sorel et des environs pour l'encouragement qu'il lui a rendu, annonce qu'il se flatte de pouvoir mériter une large part de patronage public.

AGUSTIN PORTELANCE Sorel, 16 Octobre 1862.

W. LUNAN.

BOULANGER CONFISEUR ET EPICIER EN GROS ET EN DETAIL RUE DU ROI, SOREL.

SOUVENEZ-VOUS DU MAGASIN ACHALANDÉ Sorel 22 Janvier 1862.—12 avril 69.

W. LUNAN.

BAKERY CONFECTIONER & ROCKER WHOLE SALE & RETAIL. KING STREET SOREL Remember the Old Stand

Sorel 18 Août 1867.

ELIXIR Balsamique Végétal

de Rév. H. H. DOWNS.

La meilleure, la plus saine, la plus sûre et la plus efficace médecine qu'on ait jamais connue contre la toux. Il a été la première médecine du peuple depuis plus de 33 ans. Il est le

MÉDICIN DE FAMILLE de milliers de familles. Ayez-le toujours en main, car son usage fait à propos vous sauver plus d'une fois d'une pneumonie.

Je certifie que ma femme a été guérie de sa toux pendant plus de trente ans affligée d'une toux avec hémoptysie, ce qui fut produit par la toux et la prostration. Après avoir essayé tout ce qu'on peut prescrire, un de mes amis m'engagea à essayer

Je le recommande sincèrement comme la meilleure médecine pour la toux qui ait jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN STRAUGH. Duxbury, Vt., 21 mars 1869.

Hubert Drolet. CARROSSIER.

Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'à aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général que malgré le déplorable incendie qu'il vient d'éprouver il continuera d'avoir une variété de VOITURES D'HIVER et D'ÉTÉ, COUVERTES, AVEC SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.

Il a déjà pris et fait arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques et espère que l'encouragement du public et de ses amis de partout ne lui fera pas défaut.

Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.

Le tout à des prix modérés et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS VENEZ A SOREL POUR ACHETER UNE VOITURE, N'OUBLIEZ PAS L'ANCIENNE BOUTIQUE DE Hubert Drolet Sorel 2 Janvier 1867.

CANADA STONE & MARBLE HYDRAULIC WORKS.

ROBERT FORSYTH, Importer and Manufacturer of MARBLE AND GRANITE MONUMENTS & HEAD STONES.

Flagging, Ohio Building Stones and Grindstones. St. Gabriel Lock, No. 552 William Street MONTREAL.

Cabinet Makers and Plumbers' Marble made to any Pattern. All kinds of Stone and Marble Floor Tiling. EDW. O'HEIR, Agent.—Sorel. Sorel, 9 Février 1867.—ua

Le G and Purificateur du Sang

L'usage en est surtout recommandé pendant le printemps et l'été.

Quand le sang est épais la circulation gênée, et les humeurs du corps rendues malsaines par les lourdes et grasses sécrétions des mois d'hiver. Ce médicament, inoffensif quoique puissant nettoie toutes les parties du système, et doit être employé tous les jours comme

Boisson de Régime. par tous ceux qui sont malades, ou qui veulent prévenir la maladie. C'est la seule préparation naturelle et simple pour la guérison durable des cas les plus dangereux et les plus anciens de Scrofules ou Mal du Pô, de plaques anciennes de Boutons de Tumeurs, d'Abscesses, d'Ulécères, et de toutes sortes d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sûr et infailible pour la Cataracte, l'Impétigo, les Dartres, le Teigne, le Scorbout, la Syphilis ou Mal Vénéérien, les Tumeurs et les Affections Névralgiques, la Débilité Nerveuse et Générale du Système, la perte de l'Appétit, la Langueur, les Etourdissements, et toutes les Affections du Foie, les Fièvres intermittentes, les Fièvres Bilieuses, les Frissons, la Fièvre lente, et la Jaunisse.

Garantie la plus puissante et la plus pure Préparation de VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE HONDURAS qui soit mise en vente.

C'est le meilleur, et en réalité, le seul remède sûr et infailible pour la guérison de toutes les maladies résultant d'un état vicieux ou impur du sang, ou de l'usage excessif du Mercure. Les malades peuvent demeurer assurés qu'il n'y a pas la moindre parcelle de substance MINÉRALE MERCURIELLE, ou autre substance vénéneuse dans ce remède. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes qui sont arrivées au dernier degré d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal.

On trouve des indications détaillées sur le manière de prendre ce précieux remède autour de chaque bouteille. DEVINS & BOLTON, HENRY, SIMPSON & Co, Montréal, agents pour le Canada et en vente chez tous les pharmaciens accrédités. Sorel 1 Mai 1867.

Royal Insurance Company.

Capital.....£.2,000,000 stg. Is one of the largest companies in the world, has ever been distinguished for the promptitude and the liberality of its settlements.

Liverpool and London and Globe Fire and Life Insurance Company. CAPITAL.....£2,000,000 stg

The undersigned is prepared to effect Insurance at either of the above companies, at a Low Rate as is taken by any first class company. JAMES MORGAN, Agent. Sorel, 7 Mai 1865.

G. I. Barthe, AVOCAT, RUE DU ROI—SOREL.

G. I. Barthe, SYNDIC OFFICIEL. Pour le District de Richelieu. Sorel, 23 Décembre 1865.

G. I. Barthe, OFFICIAL ASSIGNEE. For the District of Richelieu. Sorel 23rd, December 1865.

A. E. Brassard, AVOCAT, BUREAU, RUE ELIZABETH, SOREL.

M. Brassard suit régulièrement le circuit de St. François du Lac et de Drummondville. Sorel, 14 nov. 1863.

Olivier et Armstrong, AVOCATS. Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel

M. Armstrong, réside à Sorel, M. Olivier à Berthier nuit il croit au E-trait à Sorel tous les Samedis, depuis 9 heures s. à jusqu'à 3h p. m. L. A. OLIVIER, JAMES ARMSTRONG. Sorel 2 Août 1865

S. LAPALME, NOTAIRE.

Coin des Rues Augusta et Elizabeth Sorel, 13 Janvier, 1866. Etabli en 1832.

W. H. CHAPDELAIN, NOTAIRE.

Rue King, en face du Bureau de La Gazette de Sorel. Sorel, 22 Juin 1867.

H. ST. LOUIS, NOTAIRE PUBLIC.

A transporté son bureau dans sa nouvelle bâtisse, Rue George, seconde porte du coin des Rues George et Phipps. Résidence privée première porte du coin. Sorel, 13 Octobre, 1866.

N. CASAUBON, NOTAIRE.

Résidence au Bureau de La Gazette de Sorel. Sorel, 13 Décembre 1865.

DR. PROVOST, RUE AUGUSTA.

En face du Bureau de Poste. Ancienne résidence du Dr. Cadieux. Sorel, 3 Novembre 1866.—ua.

P. BEAULAC, Huissier du Banc de la Reine et Huissier de Cour Supérieure, District de Richelieu. Sorel, 11 août 1866.

Dépot de Pœles

DE LA RUE CRAIG, No. 526 (Près de la Côte de la Place d'Armes.) Pœles à Charbon Brillant pour Passages de Northern Light de Railroad.

Pœle à saloir pour bois ou charbon Pœles de Cuisine à Charbon de "Polar." Pœles de Cuisine à Bois "Standard" Pœles à Bois "Royal Cook" Avec Plaques et Tuyaux à Eau, etc., etc. MEILLEUR & CIE. 4er octobre 1865.

PILULES VEGETALES SUCREES

DE BRISTOL

LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES DU FOIE ET DE L'ESTOMAC et des Intestins. Renfermées dans des fioles de verre et garanties pour Se conserver dans tous les Climats

Ces pilules sont préparées expressément pour opérer de concert avec le roi des purificateurs du Sang, la SALSEPAREILLE DE BRISTOL, dans toutes les affections provenant d'humeurs vicieuses ou d'un sang impur. Les maladies les plus abandonnées ne doivent pas désespérer. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, des maladies considérées jusqu'ici comme incurables disparaissent promptement et d'une manière permanente. Dans les maladies scrofuleuses, ces Pilules sont le remède le plus sûr et le plus prompt et le meilleur qui ait jamais été préparé. On doit y recourir sans retard.

Dyspepsie ou Indigestion, Maladie de Foie, Constipation, Hémorroïdes, Maux de têtes, Hydropisie.

Depuis bien des années, ces Pilules sont employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'on les recommande à ceux qui souffrent. Elles sont composées des Extraits de Herbes Végétales les plus coûteuses, les plus pures et les plus excellentes en raison de leur prix élevé. La combinaison de leurs rares propriétés médicinales est telle que, même dans des maladies invétérées et graves, où d'autres remèdes s'étaient complétement épuisés, ces Pilules extraordinaires ont effectué des cures promptes et radicales.

DEVINS & BOLTON, HENRY, SIMPSON & Co, Montréal. Agents pour le Canada, et en vente chez tous les Pharmaciens accrédités. Sorel, 11 Mai 1867.

W. H. CHAPDELAIN, NOTAIRE.

Rue King, en face du Bureau de La Gazette de Sorel. Sorel, 22 Juin 1867.

H. ST. LOUIS, NOTAIRE PUBLIC.

A transporté son bureau dans sa nouvelle bâtisse, Rue George, seconde porte du coin des Rues George et Phipps. Résidence privée première porte du coin. Sorel, 13 Octobre, 1866.

N. CASAUBON, NOTAIRE.

Résidence au Bureau de La Gazette de Sorel. Sorel, 13 Décembre 1865.

DR. PROVOST, RUE AUGUSTA.

En face du Bureau de Poste. Ancienne résidence du Dr. Cadieux. Sorel, 3 Novembre 1866.—ua.

P. BEAULAC, Huissier du Banc de la Reine et Huissier de Cour Supérieure, District de Richelieu. Sorel, 11 août 1866.

Dépot de Pœles

DE LA RUE CRAIG, No. 526 (Près de la Côte de la Place d'Armes.) Pœles à Charbon Brillant pour Passages de Northern Light de Railroad.

Pœle à saloir pour bois ou charbon Pœles de Cuisine à Charbon de "Polar." Pœles de Cuisine à Bois "Standard" Pœles à Bois "Royal Cook" Avec Plaques et Tuyaux à Eau, etc., etc. MEILLEUR & CIE. 4er octobre 1865.

ST. LAWRENCE

Classical & Commercial School ESTABLISHED IN 1863. EDWD. C. ALLEN Proprietor and Master Sorel, Sept 15th 1866

A Vendre A LA LIBRAIRIE DE LA "Gazette de Sorel."

DEBATS Parlementaires (Édition française) Sur la Question de la Confédération des Provinces de l'Amérique du Nord. 1 Vol. in quarto of 1027 pages. Prix \$2.0

FOR SALE AT THE LIBRARY OF THE SOREL "GAZETTE"

PARLEMENTARY Debates on the Subject of Confederation of the British North American Provinces. (English Edition). 1 Vol. in quarto of 1027 pages. Price \$2. Sorel, 6th July 1867.—Gm.

DEVINS VEGETABLE WORM PASTILLES.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU. ESSAYEZ—LES ET SOYEZ CONVAINCUS

Demandez les "Pastilles à vers végétales de Devins," et ne vous en laissez pas imposer à l'offre d'une autre préparation.

Ces Pastilles sont purement végétales Elles sont agréables au goût. Elles n'ont rien d'offensif à la vue; Et sont les seules Losanges Anthelminthiques admises et recommandées par la faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de vers intestinaux

Chaque Boîte renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces Pastilles sont chacune d'elles estampillées des lettres "Devins" comme garantie contre la contrefaçon; et qu'elles ne sont jamais veudues à la Ponce ou à la livre. Préparées seulement et en vente, en gros et en détail, chez

Devins et Bolton, CHIMISTES: Près le Palais de Justice, Montréal.

N. B.—On fournit les acheteurs en gros, à raison d'un escompte libéral 24 Juin,

La Gazette de Sorel

Journal Bi-Hebdomadaire, publié le MERCREDI ET SAMEDI de chaque semaine. TAUX DE L'ABONNEMENT. Pour douze mois, si payé en s'abonnant..... \$2.00 Pour six mois, do do 1.00 CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE 12 mois..... \$2.50 6 mois..... 1.25

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés de donner avis en refusant la Gazette à leur bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquiescer les arriérés s'il y en a.

Toutes Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur, à franches et munies d'une signature responsable. Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.

Tarif des Annonces.

Les annonces sont cotées sur type BREVIER. La 1re insertion, par ligne..... \$0 8 Les insertions subséquentes par lignes... 0 3 Une annonce d'une colonne avec condition pour l'année..... \$50. 00 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 6 mois..... 20. 00 Une annonce d'une colonne avec condition, pour 3 mois..... 18. 00 Adresse d'affaire de 3 à 6 lignes par an..... 4. 00 Toute annonce sans condition, sera insérée jusqu'à contre-ordre, à 2 cts. et 2 cts.—la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit. On accordera aux pratiques une diminution libérale.

G. I. BAETHE, Propriétaire. Sorel, 18 août 1867.